

TRAJECTOIRES INAPTITUDES

Devenir à 12 mois des personnes déclarées inaptes au poste de travail







FRAJECTOIRES

PRÉAMBULE

La réalisation de cette enquête a été rendue possible grâce au concours des médecins du travail. En effet, lors du colloque singulier (jour de la date de la déclaration d'inaptitude), ils ont informé les salariés en situation d'inaptitude, de la mise en place et des objectifs poursuivis par cette enquête.

A cet effet, une autorisation de participation a été remise au salarié par le médecin du travail (cf annexe 1).

Nous remercions ici l'ensemble des médecins du travail (cf annexe 2) qui se sont mobilisés pour participer à ces travaux, ainsi que les salariés qui ont répondu à l'enquête : leur contribution permet aujourd'hui de mieux approcher les réalités du devenir des personnes déclarées inaptes.

Le GREF Bretagne remercie également les membres du Comité technique pour leur active participation :

- Anita DOUESSIN (Inspectrice du travail DIRECCTE)
- Nicole FILY (Médecin Inspectrice régionale du travail DIRECCTE)
- Laurence MARESCAUX (Médecin Inspectrice régionale du travail DIRECCTE)
- Christian VERGER (Médecin Inspecteur régionale du travail DIRECCTE).

'RAJECTOIRES

SOMMAIRE

Périmètre de l'étude	p. 4
Rappel de la conclusion de l'enquête "Inaptitudes 2009"	p. 5
Taux de réponse de l'enquête	р. 6
Caractéristiques des personnes interrogées	
Quel est le profil des personnes déclarées inaptes ?	p. 7
Quelle était l'activité professionnelle des personnes interrogées ?	p. 8
Les trajectoires professionnelles	
L'insertion professionnelle durant les 12 mois qui ont suivi l'inaptitude	p. 10
Les différents "types de trajectoires"	p. 11
Les critères qui peuvent influencer les "types de trajectoires"	p. 13
La situation professionnelle, 12 mois après la déclaration de l'inaptitude	
En emploi, 12 mois après la date de déclaration d'inaptitude	p. 14
Au chômage, 12 mois après la date de déclaration d'inaptitude	p. 15
En inactivité du fait de problèmes de santé, 12 mois après la date de déclaration d'inaptitude	p. 16
Zoom sur l'accompagnement et la formation	
L'accompagnement	p. 17
La formation	р. 19
Conclusion	p. 20
Annexes	n 21

Périmètre de l'étude

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Bretagne a décidé de mettre en place, dans le cadre de la Charte de maintien dans l'emploi*, une enquête sur le devenir professionnel des personnes déclarées inaptes au poste de travail en 2010. Le GREF Bretagne a été missionné pour retracer leur devenir. Cette enquête vient en complément de celles réalisées en 2007 et 2009 où deux questions sont apparues : à la suite de l'inaptitude, que devient le salarié après son licenciement ? De quel accompagnement le salarié a-t-il bénéficié ou aurait-il pu bénéficier ?

Pour les 369 personnes qui ont accepté de répondre à l'enquête téléphonique. Lors du colloque singulier (jour de la date de la déclaration d'inaptitude), les médecins du travail ont jugé que dans 60% des cas, un retour à l'emploi du salarié était possible.

Procédure mise en place

Pour contacter les personnes déclarées inaptes, nous avons sollicité l'aide des médecins du travail pour qu'ils présentent le projet d'étude au salarié et lui demandent s'il souhaitait participer à l'enquête.

Note méthodologique

Cette étude est non exhaustive, elle porte sur les 369 personnes qui ont accepté de participer à l'enquête. Les résultats de l'enquête ont été mis en rapport avec les données socio-économiques bretonnes, ainsi qu'avec ceux de l'étude "Inaptitudes totales et définitives en région Bretagne - données 2009" quand cela était possible.

⁴

^{*} Charte de maintien dans l'emploi : Charte régionale entre DRTEFP, Assurance maladie, MSA, AGEFIPH (2007-2009).

RAPPEL DE LA CONCLUSION DE L'ENQUÊTE "INAPTITUDES 2009"

L'inaptitude résulte de l'incapacité du salarié à continuer à occuper son poste de travail sans risque grave pour sa santé.

Cette deuxième étude sur les inaptitudes totales et définitives conduite sur la Bretagne confirme les résultats de 2007. En effet, deux pathologies sont principalement à l'origine de l'incapacité du salarié à continuer à occuper son poste de travail : l'appareil locomoteur dans 63% des cas et les troubles relevant de la sphère psychologique, présents dans 25% des inaptitudes. A noter également que dans 17% des cas, l'inaptitude est due à plusieurs pathologies associées.

Ce travail a notamment permis de mettre en évidence les différences entre domaines de métiers. Ainsi, les inaptitudes prononcées dans les métiers du bâtiment sont généralement dues à une usure physique prématurée de l'organisme qui



apparaît en fin de carrière. A l'inverse, l'inaptitude dans les domaines du commerce et distribution survient plus rapidement et se caractérise par des troubles psycho-sociaux (mal-être, souffrance mentale). Enfin, une part importante des salariés déclarés inaptes dans les métiers de la conduite souffre de plusieurs pathologies associées alors que dans les métiers des IAA, les salariés sont plus particulièrement touchés par les TMS.

Il apparaît également que près de la moitié des inaptitudes survient après 50 ans. Dans ces conditions, l'allongement des carrières professionnelles impactera vraisemblablement le nombre d'inaptitudes dans les années à venir.

Les médecins du travail jugent que l'inaptitude aurait pu être évitée dans 15% des cas notamment par une meilleure prévention au sein de l'entreprise. Selon eux, le meilleur levier pour faire chuter ce taux est de travailler avec les acteurs internes de l'entreprise pour déceler les problèmes plus tôt. Des axes de progrès sont à réaliser dans les relations entre les médecins du travail et les différents partenaires qui ne sont pas assez impliqués et/ou sollicités (les instances représentatives du personnel ou encore les acteurs du maintien dans l'emploi).

Enfin, cette étude n'apporte pas d'éléments de réponse sur le devenir professionnel du salarié déclaré inapte. Alors qu'il serait intéressant de connaître son parcours après son licenciement et de savoir s'il est accompagné dans ses différentes démarches pour retrouver un emploi et par qui. C'est l'objet de la présente enquête.

Pour en savoir plus

- Télécharger l'étude sur le site de la **DIRECCTE** : www.bretagne.direccte.gouv.fr, rubrique : Travail relations sociales / Santé sécurité travail / Les études
- Télécharger l'étude sur le site du GREF Bretagne: www.GREF-Bretagne.com, rubrique: Nos publications / Emploi, formation et handicap / Inaptitudes totales et définitives en région Bretagne.

Taux de réponse de l'enquête

492 personnes sollicitées pour participer à l'enquête



369 personnes répondent à l'enquête

Lors du colloque singulier, les médecins du travail ont sollicité 492 personnes pour participer à l'enquête. 444 ont répondu favorablement. Un an après, le centre d'appels a interrogé 369 personnes sur les 444 qui avaient accepté préalablement de participer à l'enquête, soit un taux de réponse de 83%.

MOTIFS DE NON PARTICIPATION

Les motifs de non participation sont les suivants :

Appels infructueux	49%
Faux numéro	29%
Refus de réponse	18%
Autres motifs	4%

Malheureusement, le faible nombre de répondants à l'enquête empêche l'exploitation et le croisement de certaines données.

PROFILS DES NON RÉPONDANTS

Lors du colloque singulier, 48 personnes ont signifié à leur médecin du travail qu'elles ne souhaitaient pas participer à l'enquête. Ces salariés ont les mêmes caractéristiques que la population répondante (âge, sexe, niveau de formation...). A priori, ce sont des personnes présentant des problèmes de santé importants : en effet, leur médecin du travail a jugé peu probable leur retour à l'emploi pour deux tiers d'entre eux, contre 40% pour l'ensemble de la population.

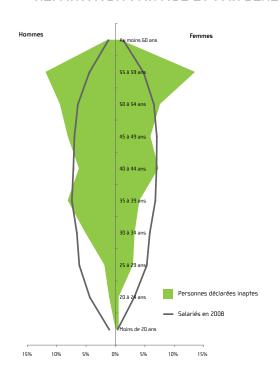
FRAJECTOIRES

Caractéristiques de la population interrogée

QUEL EST LE PROFIL DES PERSONNES DÉCLARÉES INAPTES ?

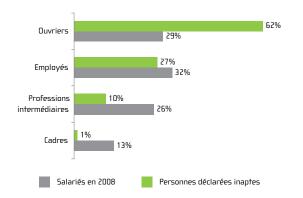
RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

Les inaptitudes au poste de travail concernent aussi bien les hommes que les femmes. L'âge est par contre un facteur discriminant. En effet, 45% des inaptitudes touchent les personnes âgées d'au moins 50 ans. Ce sont les mêmes conclusions que lors de l'étude sur les inaptitudes 2009 où il était noté qu'il n'y avait pas de différence significative entre les hommes et les femmes avec une moyenne d'âge des personnes déclarées inaptes au poste de travail de 46 ans.



Les inaptitudes au poste de travail sont surreprésentées chez les ouvriers. En effet, 62% des personnes déclarées inaptes se concentrent dans cette catégorie alors qu'elle regroupe 29% des actifs en emploi. A l'inverse, les cadres et professions intermédiaires sont moins touchés par les inaptitudes.

RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



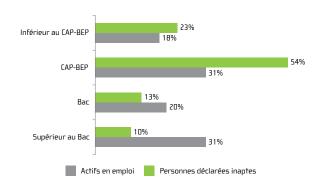
RAJECTOIRES

Les inaptitudes touchent principalement les salariés avec des niveaux de formation les moins élevés. Ainsi, 77% d'entre elles concernent des personnes qui ont un niveau inférieur ou égal au CAP-BEP alors que seulement 49% des actifs en emploi ont ce niveau de formation.

Deux facteurs peuvent notamment expliquer

- les inaptitudes touchent principalement les salariés en fin de carrière (or le niveau de ces personnes est plus faible que celui des nouvelles générations).
- les inaptitudes concernent plus particulièrement les ouvriers qui ont un niveau de formation plus faible que les autres catégories socioprofessionnelles.

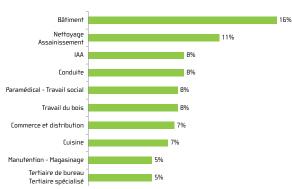
La répartition par niveau de formation



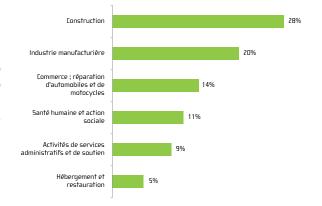
QUELLE EST L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES PERSONNES INTERROGÉES ?

La répartition selon le domaine de métiers

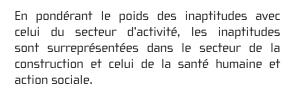
16% des salariés déclarés inaptes exercent un métier du bâtiment. La répartition par domaines de métiers reste stable par rapport à la précédente étude.

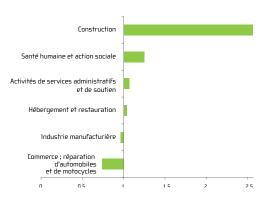


La répartition selon le secteur d'activité de l'entreprise



Les inaptitudes sont plus présentes dans le secteur secondaire. Ainsi, une part importante des personnes déclarées inaptes provient du secteur de la construction (28% des personnes interrogées).



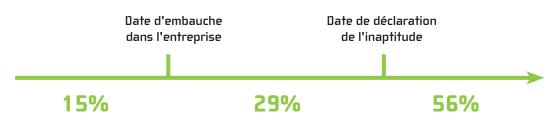


Note de lecture

Le secteur de la construction regroupe 28% des inaptitudes et 11% des actifs en emploi. Ainsi, les inaptitudes sont surreprésentées dans ce secteur avec un poids de 2,54 (28/11).

LE STATUT DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

(pour les 55% des personnes qui ont ce statut)



55% des personnes interrogées (202 personnes) ont le statut de travailleur handicapé. L'obtention de ce statut s'est opérée après la déclaration de l'inaptitude (56% des cas).

LA RELATION AVEC L'ENTREPRISE À LA SUITE DE L'INAPTITUDE

A la suite de la déclaration de l'inaptitude, **95% des salariés interrogés sont licenciés par leur employeur** (ce taux était de 94% dans l'étude sur les inaptitudes 2009). Dans les 5% restants :

- Ruptures conventionnelles : 9 personnes
- Reclassement au sein de l'entreprise : 6 personnes
- Autres situations : 2 personnes
- A noter également que dans 7% des cas, un contentieux a été introduit. Il s'agit généralement des prud'hommes.

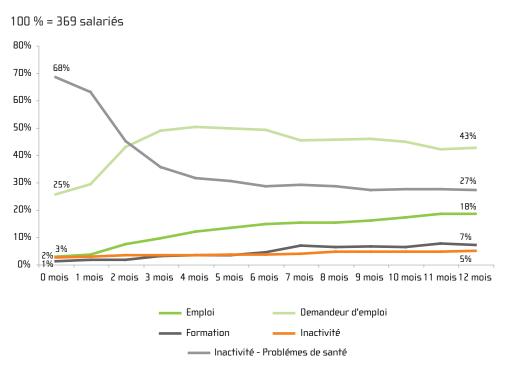
CONCLUSION

Les personnes interrogées lors de cette enquête ont les mêmes caractéristiques que celles qui ont répondu à l'enquête "Inaptitudes 2009". En effet, les inaptitudes touchent principalement les salariés en fin de carrière avec un faible niveau de formation. De même, une part importante d'entre eux travaille dans les métiers du bâtiment.

Les trajectoires professionnelles

L'objectif principal de cette étude est de décrire le parcours professionnel des personnes interrogées durant les 12 mois qui ont suivi la date de la déclaration d'inaptitude.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DURANT LES 12 MOIS QUI ONT SUIVI L'INAPTITUDE



Note de lecture

A la suite de l'inaptitude, 25% des personnes interrogées étaient demandeurs d'emploi. 12 mois après, elles sont près du double (43%).

A la suite de l'inaptitude (O mois sur le graphique), 68% des personnes interrogées sont inactives à cause de problèmes de santé, 25% sont au chômage et seulement 3% sont en emploi. Au fil du temps, ces situations évoluent et 1 an après la date de déclaration d'inaptitude, 27% sont inactifs à cause des problèmes de santé, 43% sont au chômage et 18% sont en emploi. Dans les deux premiers mois, le nombre de personnes inactives à cause de problèmes de santé diminue fortement et à l'inverse la part des demandeurs d'emploi augmente. Après les trois premiers mois, le nombre d'inactifs à cause de problèmes de santé et de demandeurs d'emploi diminue légèrement au profit de l'emploi.

Note méthodologique

Lorsqu'une personne a plusieurs situations au même moment, on prend en compte uniquement la meilleure situation (exemple : pour une personne qui est en formation et qui, en même temps, est demandeur d'emploi, on considère que la personne est en formation). La hiérarchie des situations retenue est la suivante : emploi > formation > demandeur d'emploi > inactivité* > Inactivité - problèmes de santé.

* Inactivité : dans cette catégorie, nous retrouvons les personnes :

- en attente d'une formation,
- en attente d'un emploi,
- en congé maternité,
- envisageant de déménager.

LES DIFFÉRENTS "TYPES DE TRAJECTOIRES"

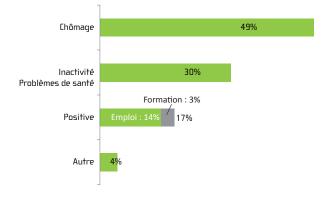
Au regard du nombre de jours passés dans chaque situation (emploi, chômage...) au cours de l'année qui a suivi la date de déclaration de l'inaptitude, quatre trajectoires ont été définies.

- **Trajectoire "positive"** : elle regroupe les personnes qui ont passé plus de temps en emploi ou en formation au cours de la période étudiée que dans les autres situations.
 - **Sous-trajectoire "emploi"** : elle regroupe les personnes qui ont passé plus de temps en emploi au cours de la période étudiée.
 - **Sous-trajectoire "formation"** : elle regroupe les personnes qui ont passé plus de temps en formation au cours de la période étudiée.
- Trajectoire "chômage": elle regroupe les personnes qui ont passé plus de temps au chômage au cours de la période étudiée.
- Trajectoire "Inactivité problèmes de santé" : elle regroupe les personnes qui ont passé plus de temps en inactivité du fait de problèmes de santé au cours de la période étudiée.
- Trajectoire "autre" : elle regroupe les personnes qui ne figurent pas dans les trois premières catégories.

RÉPARTITION SELON LE TYPE DE TRAJECTOIRE

181 personnes (49% de la population interrogée) ont connu une trajectoire marquée par le chômage durant l'année qui a suivi leur inaptitude. A noter que la trajectoire "Inactivité-problèmes de santé" regroupe 30% des personnes interrogées.

Seules, 65 personnes ont eu une trajectoire "positive", c'est-à-dire marquée principalement par l'emploi et/ou la formation.



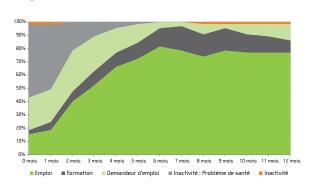
La trajectoire "positive" (65 personnes - 17% de l'ensemble de la population interrogée)

65 personnes ont une trajectoire positive durant l'année qui a suivi leur déclaration d'inaptitude au poste de travail. Ce sont donc des individus qui connaissent un parcours marqué majoritairement par l'emploi ou la formation.

Par rapport à l'ensemble de la population interrogée, les personnes qui composent cette catégorie sont majoritairement des hommes, assez jeunes et d'un niveau de formation plutôt élevé.

INSERTION PROFESSIONNELLE DURANT LES 12 MOIS QUI SUIVENT L'INAPTITUDE POUR LES PERSONNES QUI ONT UNE TRAIECTOIRE "POSITIVE"

A la suite de l'inaptitude, seulement 15% des personnes qui suivent une trajectoire positive sont en emploi. La part de l'emploi a fortement augmenté entre le 1^{er} mois et le 6^{ème} mois au détriment de celle de l'inactivité pour des problèmes de santé. Après 6 mois, le taux d'emploi se stabilise aux alentours de 75% alors que celui de la formation augmente légèrement.



La trajectoire "chômage" (181 personnes - 49% de l'ensemble de la population interrogée)

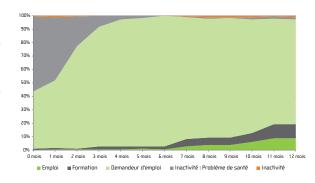
Cette catégorie regroupe près de la moitié des personnes interrogées. De ce fait la population qui compose ce groupe ressemble à la population globale y compris par rapport au facteur de l'âge de la personne. La seule différence provient du statut de travailleur handicapé. En effet, près de 2/3 des personnes composant cette catégorie bénéficie du statut de travailleur handicapé (contre 56% pour l'ensemble de la population étudiée).

Pourauoi:

- des inactifs pour problèmes de santé qui envisageant un retour au travail, obtiennent le statut de travailleur handicapé?
- le statut de travailleur handicapé favorise-t-il la trajectoire chômage ?
- autre explication ?

INSERTION PROFESSIONNELLE DURANT LES 12 MOIS QUI SUIVENT L'INAPTITUDE POUR LES PERSONNES QUI ONT UNE TRAJECTOIRE "CHÔMAGE"

Durant les 3 mois qui suivent l'inaptitude, la part des personnes inactives à cause de problèmes de santé diminue fortement au profit de celle des demandeurs d'emploi. En fin de période d'observation le nombre de demandeurs d'emploi baisse et celui des personnes en formation ou en emploi augmente légèrement.



La trajectoire "inactivité – problème de santé" (110 personnes – 30% de l'ensemble de la population interrogée)

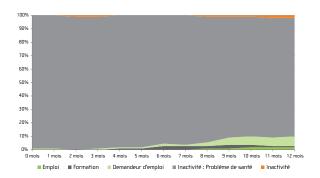
La trajectoire "Inactivité - problèmes de santé", concerne plutôt **des personnes d'au moins 50 ans, avec un niveau de formation assez bas.** A noter que seulement 44% d'entre eux ont le statut de travailleur handicapé contre 56% pour l'ensemble de la population étudiée.

INSERTION PROFESSIONNELLE DURANT LES 12 MOIS SUIVANT L'INAPTITUDE POUR LES PERSONNES AYANT UNE TRAJECTOIRE "INACTIVITÉ -PROBLÈME DE SANTÉ"

86% des personnes qui figurent dans cette trajectoire ne sortent pas de cette situation ("Inactivité - problèmes de santé"), durant les 12 mois étudiés.

Deux questions peuvent être posées :

- quel est alors leur devenir?
- quels acteurs sont susceptibles d'intervenir pour une insertion future ?



LES CRITÈRES QUI PEUVENT INFLUENCER LES "TYPES DE TRAJECTOIRES"

Le tableau suivant met en évidence les caractéristiques de l'individu (âge, sexe, niveau de formation...) qui peuvent influencer sa réinsertion professionnelle.

	Population totale (pour comparaison)	Positive	Chômage	Inactivité - Problèmes de santé
Sexe				
Hommes	53%*	62% 📥	51%	55%
Femmes	47%	38%	49%	45%
Age				
Moins de 50 ans	55%	86% 📥	60%	32%
50 ans et plus	45%	14%	40%	68% 📥
Niveau de formation				
Inférieur au Bac	77%	63%	78%	87% 📥
Au moins le niveau Bac	23%	37% 📥	22%	13%
Statut de travailleur handic	apé			
Oui	56%	59%	64% 📥	44%
Non	44%	41%	36%	56% 📥
Accompagnement profession	onnel			
Oui	36%	38%	49% 📥	14%
Non	64%	62%	51%	86% 📥

* Note de lecture :

Les hommes représentent 53% de la population étudiée. 62% des personnes qui ont une trajectoire positive dans l'année qui suit leur inaptitude sont des hommes.

Au moins 5 points d'écart positif par rapport à l'ensemble de la population.

Situation professionnelle, 12 mois après la déclaration d'inaptitude

	A la suite de la déclaration d'inaptitude	12 mois après la déclaration d'inaptitude
Emploi	3%	18%
Formation	1%	7%
Demandeur d'emploi	25%	43%
Inactivité - Problèmes de santé	68%	27%
Inactivité	2%	5%

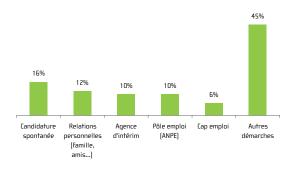
EN EMPLOI, 12 MOIS APRÈS LA DATE DE DÉCLARATION D'INAPTITUDE

12 mois après la date de déclaration de l'inaptitude, 68 personnes, soit 18% de l'ensemble de la population étudiée, sont en emploi. Ces personnes en emploi sont plutôt des hommes, âgés de moins de 50 ans et de niveau de formation au moins égal au Bac.

DÉMARCHES D'ACCÈS À L'EMPLOI

(pour les 68 personnes en emploi)

Dans les différentes démarches utilisées comme levier pour trouver un emploi, la candidature spontanée est utilisée pour 16% des personnes en emploi suivi par les relations personnelles (12%). 10% trouvent un travail via les entreprises de travail temporaire, 10% passent par Pôle emploi et 6% par Cap emploi. Dans les autres démarches sont citées les Missions locales, les PAIO, l'ancien employeur, la réponse à une annonce...



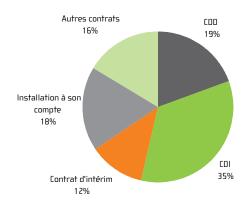
LA SATISFACTION VIS-À-VIS DU NOUVEL EMPLOI

Plus de 90% des personnes en emploi sont satisfaites notamment du fait de la prise en compte de leur état de santé au sein de l'entreprise (aménagement de poste, temps de travail adaptés...).



LE TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL

Un tiers des personnes en emploi 12 mois après leur inaptitude signe un contrat à durée indéterminée. A noter également qu'une part importante de ces individus (18%) décide de s'installer à son compte.



AU CHÔMAGE, 12 MOIS APRÈS LA DATE DE DÉCLARATION D'INAPTITUDE

43% des personnes interrogées sont au chômage 12 mois après la date de déclaration de l'inaptitude. Ces personnes sont dans 8 cas sur 10 dans cette situation depuis au moins 6 mois.

Dans 73% des cas, les demandeurs d'emploi déclarent que leur état de santé est la principale difficulté pour trouver un emploi. Le niveau de formation (6% des cas) et l'âge (6% des cas) sont des critères également cités par les demandeurs d'emploi.

Par rapport à l'ensemble de la population étudiée, une part importante de ces personnes bénéficie de la reconnaissance de travailleur handicapé (64%).

EN INACTIVITÉ DU FAIT DE PROBLÈMES DE SANTÉ, 12 MOIS APRÈS LA DATE DE DÉCLARATION D'INAPTITUDE

12 mois après la date de déclaration d'inaptitude, 27% des personnes interrogées ont des problèmes de santé qui les empêchent d'accéder au marché du travail. Parmi ces personnes, 95% sont dans cette situation depuis la date de déclaration de leur inaptitude.

Les personnes âgées de 50 ans et plus et de niveau de formation inférieur au Bac sont surreprésentés dans cette catégorie.

De même, une part importante d'entre elles n'a pas la reconnaissance de travailleur handicapé.

RAJECTOIRES

Zoom sur l'accompagnement et la formation

L'ACCOMPAGNEMENT (130 PERSONNES)

Les personnes déclarées inaptes au poste de travail peuvent bénéficier d'un accompagnement afin de les aider dans leur réinsertion professionnelle.

Dans cette étude, 36% des personnes en ont bénéficié. Les structures d'accompagnement sont bien identifiées et la quasi-totalité des personnes accompagnées en citent le nom : Cap emploi pour 55% des personnes ; Pôle emploi pour 30%.

Des structures spécialisées dans la rééducation ont pu être sollicitées comme des centres de réadaptation fonctionnelle professionnelle (8 personnes).

A noter également que les personnes accompagnées son satisfaites de cet accompagnement dans 86% des cas.

Caractéristiques des personnes accompagnées

Par rapport à l'ensemble de la population étudiée, les personnes accompagnées sont aussi bien des hommes que des femmes.

Par contre on constate, qu'il s'agit principalement :

- de personnes âgées de moins de 50 ans (71% d'entre elles contre 55% pour l'ensemble de la population)
- d'un niveau de formation plus élevé que la moyenne (30% ont au moins le niveau bac contre 23% pour l'ensemble de la population).

68% d'entre elles ont le statut de travailleur handicapé contre 56% pour l'ensemble de la population étudiée.

A l'image de l'ensemble de la population étudiée, les personnes accompagnées ont obtenu un statut de travailleur handicapé après la date de déclaration de l'inaptitude.

QUAND A DÉBUTÉ CET ACCOMPAGNEMENT?



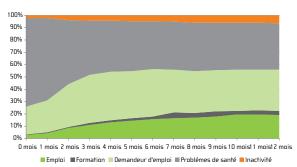
Pour près de la moitié des personnes accompagnées, celui-ci commence entre 2 et 6 mois après la date de déclaration de l'inaptitude. Même si le nombre de répondants n'est pas conséquent, on remarque que les personnes démarrant l'accompagnement assez tôt (moins de 2 mois après la date de déclaration d'inaptitude) sont plus souvent dans une dynamique positive (emploi ou formation).

Insertion professionnelle des personnes accompagnées

INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES NON ACCOMPAGNÉES



En termes de taux d'emploi à 12 mois, il n'y a pas de différence significative entre les personnes accompagnées et les autres.

Concernant les personnes accompagnées, elles sont plus souvent en recherche d'emploi et bénéficient davantage de formations.

Parmi les personnes non accompagnées, on retrouve davantage des personnes inactives du fait de problèmes de santé.

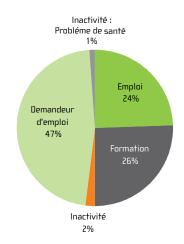
La formation apparaît pour les structures d'accompagnement comme un levier d'insertion professionnelle. En effet, plus de 40% des personnes qui ont été accompagnées ont réalisé au moins une action de formation durant l'année qui a suivi leur inaptitude contre 27% pour l'ensemble de la population interrogée.

LA FORMATION

27% des personnes interrogées bénéficient d'au moins une action de formation durant l'année qui a suivi l'inaptitude. Le statut de travailleur handicapé est mentionné dans plus de 80% des cas lors de la formation.

SITUATION À 12 MOIS DES PERSONNES QUI ONT SUIVI UNE FORMATION

L'accès à la formation peut apparaître comme une étape qui facilite l'accès au marché du travail. En effet, 12 mois après l'inaptitude 26% des stagiaires sont encore en formation mais 24% d'entre eux ont trouvé un emploi (contre 18% pour l'ensemble des personnes interrogées).



Caractéristiques de ces personnes

Par rapport à l'ensemble de la population interrogée, les personnes qui suivent une action de formation sont plus jeunes (79% ont moins de 50 ans contre 55% pour l'ensemble de la population). Par contre ils ne se distinguent pas au regard des critères de niveau de formation ou encore de sexe.

Conclusion

L'inaptitude traduit l'impossibilité pour le salarié de continuer à occuper son poste de travail du fait de son état de santé.

Cette étude "Trajectoires des inaptitudes" a pour objectif d'apporter des éléments sur le devenir professionnel des salariés déclarés inaptes au poste de travail.

Durant l'année qui suit l'inaptitude, peu de personnes connaissent une trajectoire marquée par l'emploi et la formation. Près de 50% des personnes interrogées passent plus de la moitié de leur temps en recherche d'emploi. Le chômage est la principale trajectoire des personnes interrogées. De plus, près d'un quart de ces dernières est en situation d'inactivité du fait de leur état de santé durant toute l'année qui suit l'inaptitude.

Ces situations perdurent dans le temps. Dans 82% des cas, leur situation est la même que 12 mois après la fin de l'inaptitude (en moyenne, les personnes sont interrogées 15 mois après la déclaration d'inaptitude).

Certains critères jouent un rôle dans la trajectoire professionnelle comme l'âge ou le statut de travailleur handicapé.

A noter également que pour les personnes qui retrouvent un emploi, dans 17% des cas le salarié déclare exercer un métier proche de celui pour lequel il est inapte.

L'accompagnement des personnes joue un rôle primordial dans le maintien dans l'emploi dès lors qu'il s'est mis en place idéalement en amont de la déclaration d'inaptitude. Certes le taux d'emploi à 12 mois est identique entre les personnes accompagnées et celles qui ne le sont pas mais les personnes aidées ont tendance à être dans une dynamique positive avec l'utilisation de la formation comme levier de la réinsertion professionnelle.

Les personnes ayant un parcours marqué par des problèmes de santé sont quant à elles peu accompagnées et/ou ne possèdent pas le statut de travailleur handicapé.

Si l'inaptitude peut apparaître aux acteurs, à un moment donné, comme une issue à des situations critiques, une fois prononcée, le processus de réinsertion professionnelle devient complexe et peu performant. En conséquence, cette étude pose à nouveau la question de la prévention primaire des risques professionnels et des conditions de travail au sein des entreprises, mais aussi la nécessité d'une formation professionnelle continue tout au long de la vie pour assurer le maintien dans l'emploi et le cas échéant la reconversion vers des métiers différents.

Annexes

AUTORISATION DE PARTICIPATION À L'ENQUÊTE

LISTE DES MÉDECINS QUI ONT CONTRIBUÉ À L'ENQUÊTE

QUESTIONNAIRE

Annexe 1 : Autorisation de participation à l'enquête











Accord de participation à l'enquête

« Trajectoire - inaptitude »

DOCUMENT SALARIE

Le 30 novembre 2009

Enquête

La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Bretagne, l'Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées, la Mutualité Sociale Agricole ainsi que la Caisse Régionale d'Assurance Maladie ont décidé de mettre en place une enquête sur le devenir professionnel des personnes déclarées inaptes au poste de travail.

Suite à votre avis d'inaptitude médicale au poste de travail, nous vous demandons d'y participer.

Cette enquête servira à mieux comprendre le parcours professionnel des personnes déclarées inaptes et à dégager d'éventuels espaces de progrès dans le cadre du maintien dans l'emploi.

La réalisation de celle-ci a été confiée au GREF Bretagne (Gip Relation Emploi-Formation Bretagne). Elle sera conduite par téléphone par la société (installée en Bretagne) que nous avons mandatée. Pour pouvoir vous interroger, nous avons besoin de vos coordonnées personnelles (numéro de téléphone - portable si possible - , nom, adresse....).

A noter que les informations qui vous concernent seront uniquement utilisées à des fins statistiques et ne seront pas communiquées à des tiers.

Je soussigné(e), Δ autorise Δ n'autorise pas le GREF Bretagne à m'interroger sur mon parcours professionnel à la suite de mon inaptitude médicale au poste de travail. Une société mandatée par le GREF Bretagne m'interrogera un an après la date de déclaration de l'inaptitude afin de connaître mon parcours professionnel durant les 12 mois qui ont suivi l'avis d'inaptitude médicale. La réglementation "informatique et libertés" s'applique à cette enquête (CNIL - loi du 6 janvier 1978). Vous aurez donc le droit d'accéder aux informations qui vous concernent, notamment pour y apporter d'éventuelles corrections. Enfin, si vous ne souhaitez plus participer à cette enquête, vous pourrez nous le faire savoir par courrier ou l'indiquer lors du premier appel téléphonique qui sera effectué un an après la déclaration d'inaptitude. Votre accord de participation à l'enquête et vos coordonnées personnelles sont transmis par le médecin du travail au secrétariat de l'Inspection Médicale du Travail. Un double est conservé par le médecin du travail dans votre dossier médical.

Date:

Autorisation du salarié

Signature:

<u>Informations concernant le salarié</u> (à remplir par le médecin du travail) y compris dans le cas de refus de participation à l'enquête ; ne pas compléter les données personnelles (nom, adresse, téléphone) dans ce dernier cas

1 - Date de la déclaration de l'avis d'inaptitude
2 - Nom du médecin du travail
3 - Sexe
4 - Date de naissance :
5 - De quel régime le salarié dépend-t-il :
☐ régime général ☐ régime agricole
6 - De votre avis de médecin du travail, pensez-vous qu'il y ait une possibilité de retour à l'emploi du salarié ?
□ Oui □ Non
7 - Avant l'inaptitude
Sur quel poste de travail, le salarié a-t-il été déclaré inapte ?

Quelle était la durée de son expérience professionnelle sur ce poste de travail ?			
☐ Moins de 1 an	☐ Entre 1 et 3 ans		
☐ Entre 3 et 5 ans	☐ Entre 5 et 10 ans		
☐ Entre 10 et 15 ans	☐ Plus de 15 ans		
il ? (exemple	otitude, dans quel secteur d'activité le salarié travaillait- : bâtiment, commerce, nettoyage)		
Quel est le niveau de formati	on du salarie ?		
☐ Inférieur au CAP-BEP	☐ Niveau CAP-BEP		
☐ Niveau bac	☐ Supérieur au Bac		
8 - Informations sur la person participation à l'enquête) Nom :	ne déclarée inapte au poste de travail (à ne remplir que si accord de		
Prénom :			
Adresse actuelle			
Numéro de téléphone 1			
Numéro de téléphone 2			
Numéro de téléphone 3			

Annexe 2 : Liste des médecins qui ont contribué à l'enquête

ABONNAT Yves
ALINE Bernard
ALIROT Henri
ALLUARD Frédéric
ARTHAUD Jean-Michel
AUDRAN Philippe
BATY Frédérique
BIGER Christine

BIHAN-TRAN Françoise
BLAISE Marie-Joëlle
BODIN Armelle
BOULY Dominique
CAMBERLEIN Annie
CANNEC Muriel
CASTEL Odile
CHAPON Françoise
CHOINE Sylvie

COTTIN Catherine CRENN Isabelle DAY Serge

DOUDARD Liliane
ELIES Jean-Yves
FAVE Anne-Joëlle
FONTAINE Nathalie
GODARD Jean François
HASCOET Claudine
HUET Marie-Noëlle
INIZAN Béatrice
JOSSO Nolwenn

JOUANJEAN Jacqueline

JUHEL Annie JUILLAN Béatrice KOSKAS Yves LAMOUR Claudine LE GOUEFFLEC Dominique LE GOUX Anne-Marie

LE MENN Joël LE MER Yannick

LE MEUR Marie-Claude LE PAGE Anne-Marie

LE PAGE-RONSIN Anne-Marie

LE ROUX Catherine

LOUANGVANNASY Marie-Laure

MAHEO Jean-Yves
MAILLOUX Carole
MARTIN Virginie
MARTINE Fabrice
MORISSEAU Patrick
NOUEL Isabelle
ORHANT Jean

PAGNIER Jacqueline

PELE André

PIERRE Marie-Hélène PIGUEL-ROYER Mauricette

POINTEAU Delphine PRESLE Jean-Charles

RIFFAUD Anne

RIOUAL Emmanuelle

ROOS J.

ROUSSEL Anne Marie ROUXEL-BLECHET Cécile SAINT JALM Jean François

SAVATIER Guy TROUDET Sylvie VERHELST Chantal

Annexe 3 : questionnaire

Enquête « trajectoires »

Questionnaire

Fiche d'identité du salarié déclaré inapte au poste de travail				
Nom : Prénom :				
Sexe	☐ Homme	☐ Femme	Date de naissance	
Adresse	actuelle			
	de téléphone 1			
	de téléphone 2			
	de téléphone 3			
Date de	déclaration de l'inapti	tude au poste de trav	rail/	
			,,	
Questio	ns sur le parcours avan	t l'inaptitude au post	te de travail	
		·		
Derniers	emplois occupés avant	: l'inaptitude		
⊃ Cite	z les trois derniers pos	tes de travail occupés	s (dont celui pour lequel vous a	vez été déclaré inapte) ?
		_		
ID	Date de début	Date de fin	Poste de travail	Secteur d'activité
1				
2				
3				

Questions qualitatives de début d'entretien

		ance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
□ Oui		
□ Non		
☐ Non réponse		
⊃ Si oui, à quel mom	ent avez-vous obtenu le	statut de travailleur handicapé ?
☐ Avant l'embaud	che dans l'entreprise	
☐ Après l'embaud	che dans l'entreprise	
☐ Non réponse		
⊃ Si oui, quand :		
☐ Avant la déclar	ation de l'inaptitude	
☐ Après la déclar	ation de l'inaptitude	
☐ Non réponse		
○ A la suite de l'inage	otitude au poste de trava	ail, que vous est-il arrivé ? (une seule réponse possible)
☐ Licenciement		☐ Démission
☐ Rupture conventio	nnelle	☐ Pré-retraite
☐ Retraite		☐ Reclassement au sein de l'entreprise
☐ Autre :		☐ Non réponse
⇒ A la suite de l'inappossibles)	otitude au poste de trava	ail, un contentieux a-t-il été introduit ? (plusieurs réponses
□ Non	☐ Oui, auprès de l'i	nspection du travail
	☐ Oui, auprès des p	rud'hommes
☐ Non réponse		

Questions sur le parcours connu au cours des 12 mois qui ont suivi la déclaration d'inaptitude et votre départ de l'entreprise

Décrivez toutes les situations que vous avez connues au cours des 12 mois (emploi, formation, concours, chômage, inactivité....) Date début Date de fin Situation Pour chaque situation d'emploi, renseigner les champs suivants ⇒ Nature du contrat de travail (CDD, CDI, etc) ? ⇒ Nombre d'heures hebdomadaires ? Temps de travail choisi : ☐ Oui □ Non Quel poste (emploi) occupez-vous? **□** Dans quel secteur d'activité travaillez-vous ? **⇒** Taille de l'entreprise : **○** Lieu de travail (code postal + commune) Comment avez-vous trouvé cet emploi ? (cochez une case ci-dessous) ☐ Organisme de formation ☐ Mission Locale ☐ Pôle Emploi ☐ Agence d'intérim ☐ Candidature spontanée ☐ Réponse petites annonces ☐ Inscription concours de la fonction publique ☐ Cap Emploi ☐ Ancien employeur ☐ Entourage (famille, amis, collègues, etc) ☐ Reclassement ☐ Autre ○ Ce poste correspond-il à celui que vous occupiez lors de l'inaptitude ? ? □ Oui □ Non □ Non réponse Si vous n'occupez plus cet emploi aujourd'hui, quelle en est la raison (fin de contrat, licenciement, démission, nouvelle inaptitude, rupture conventionnelle, etc)? Pour chaque situation de formation, renseignez les champs suivants ⇒ Quel était votre statut au cours de cette formation ? (contrat d'apprentissage, de professionnalisation, stage de formation, etc.) Quelle formation avez-vous suivie (Diplôme / qualification visée, ...)? Durée prévisionnelle de la formation ? Si cette formation s'est achevée, quelle en est la raison (fin de formation, abandon, etc)? ☐ Fin de formation □ Abandon

☐ Autre

☐ Abandon dû à l'état de santé

⇒ Zoom sur la dernière situation = el	mploi (Rappel de l'emploi et du contrat de travail <u>)</u>		
Etes-vous satisfait de cet en	nploi ? Pourquoi ?		
☐ Oui, tout à fait	☐ Oui, plutôt		
☐ Non, pas vraiment	☐ Non, pas du tout		
⇒ 12 mois après la fin de formation	, si vous êtes demandeur d'emploi :		
Quelle est votre principale diff	ficulté pour trouver un emploi ?		
☐ Etat de santé	☐ Pas de moyen de transport motorisé		
	s pb transport) Niveau de formation insuffisant		
☐ Expérience professionnelle insuffis	_		
☐ Peu d'emplois disponibles - peu de ☐ Situation transitoire - Pas de proble			
Situation transitone - Pas de probi	erries — Autre raison (preciser)		
→ Aujourd'hui quelle est votre situa	ation ?		
☐ En emploi	☐ En formation		
☐ En recherche d'emploi	☐ En inactivité		
☐ Non réponse			
Depuis votre inaptitude, avez-vo	us fait au moins une formation ?		
□ Oui	□ Non		
☐ Non réponse			
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
_	é, avez-vous fait état de votre statut pendant la formation ?		
Oui	□ Non		
☐ Non réponse			
Depuis votre inaptitude au poste	e de travail, avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour retrouver un emploi		
□ Oui			
□ Non			
Si oui, qui vous a accompagné:			
(Si question précédente sans répo	onse) Qui vous a accompagné : (plusieurs réponses possibles)		
☐ Cap Emploi	☐ Pôle Emploi		
☐ Assistants sociaux	☐ Cap Emploi (Ohé Prométhée, ADIPH, Atlas)		
☐ Les services de santé au travail	☐ Maison de l'Emploi des Personnes Handicapées (MDPH)		
☐ Mission locale	☐ Ne sait pas		

○ Si oui, quand a débuté cet accompagnement :				
☐ Moins de 2 mois après l'inaptitude	☐ Entre 2 et 6 mois après l'inaptitude			
☐ Au moins 6 mois après l'inaptitude				
⇒ Si oui, êtes-vous satisfait de cet accompagnement :				
□ Oui				
☐ Non, pourquoi :				

TRAJECTOIRES

INAPTITUDES

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé GREUGNY

RESPONSABLE DE PUBLICATION

Christine NOUCHET

RÉDACTEUR

Julien FERNAND

CHARGÉE DE PUBLICATION

Nathalie MOULIN

GREF Bretagne

Mission Observatoire emploi-formation Technopole Atalante Champeaux

91, rue de Saint-Brieuc CS64347 35043 RENNES CEDEX

Tél. 02 99 54 79 00 **Fax** 02 99 54 00 00

Email: observatoire@gref-bretagne.com www.gref-bretagne.com